



A l'intérieur de ce document,  
l'essentiel pour vous  
informer sur la  
**Médiation Familiale**

**Tél : 02 43 230 913 ou**  
**[mediation.familiale@montjoie.asso.fr](mailto:mediation.familiale@montjoie.asso.fr)**

# Espace de Médiation et d'Accompagnement Familial Montjoie



## LIVRET D'ACCUEIL



**02 43 230 913**

**45 av. François Mitterrand  
72000 Le Mans**



## Qu'est-ce qu'une médiation familiale ?

### Définition

**La médiation familiale** est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.

*(Définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale)*

**La médiation familiale** est un outil au service des familles en vue de restaurer ou préserver les liens familiaux et/ou à prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation du groupe familial.

Elle repose sur une démarche volontaire des personnes qui la sollicitent afin de répondre à des aménagements du quotidien qui leur paraissent nécessaires mais dont les modalités d'élaboration restent difficiles.

Proposée initialement aux parents désireux de maintenir leurs rôles parentaux au-delà de la séparation, la médiation familiale s'adresse également aux parents, aux grands-parents, aux fratries, aux familles recomposées.



Le service de médiation familiale perçoit des subventions pour son fonctionnement ; ce qui fait que les personnes n'ont qu'à verser une participation financière pour les séances.



## les financeurs



■ Protéger l'enfant ■ Accompagner l'adulte ■ Promouvoir la personne



## L'entretien d'information de médiation familiale

Vous êtes reçus par un médiateur familial seul ou à deux qui vous écoute, vous présente la médiation familiale, ses objectifs, ses modalités afin de vous permettre de vérifier si cette démarche vous convient, répond à vos besoins.

Sinon le médiateur familial vous oriente vers un professionnel compétent pour votre situation.

À l'issue de ce premier entretien gratuit, confidentiel chacun choisit de s'engager ou non dans une médiation familiale.

Si la médiation familiale ne peut avoir lieu maintenant, son recours peut être envisagé ultérieurement.



## Comment se déroule une médiation ?

Vous avez donné votre accord pour une démarche de médiation familiale, dans ce cas le processus de travail va se dérouler en présence des deux parents ou des personnes concernées avec le médiateur familial en sachant que vous devez suspendre toute procédure contentieuse le temps de la médiation familiale.

Au cours de 2 à 7 séances de 2 heures environ dont la fréquence varie en fonction des questions à aborder, vous allez restaurer du lien pour vous permettre de trouver des ententes en ce qui concerne votre organisation familiale.

À l'issue de cette démarche, en fonction de vos choix, les décisions prises pourront être écrites dans un projet d'entente co-signé par vous et éventuellement présentées à un juge aux affaires familiales en vue d'une homologation.



## Côté pratique ...

### Combien coûte une médiation familiale ?

Une participation vous est demandée en fonction de vos revenus par entretien et par personne selon un barème qui s'applique nationalement et qui s'échelonne entre 2 et 131 euros.

### Questionnaire qualité

Pour nous permettre d'ajuster au mieux notre service et vos besoins, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le questionnaire qualité, qui sera étudié de manière anonyme.



## Côté éthique ...

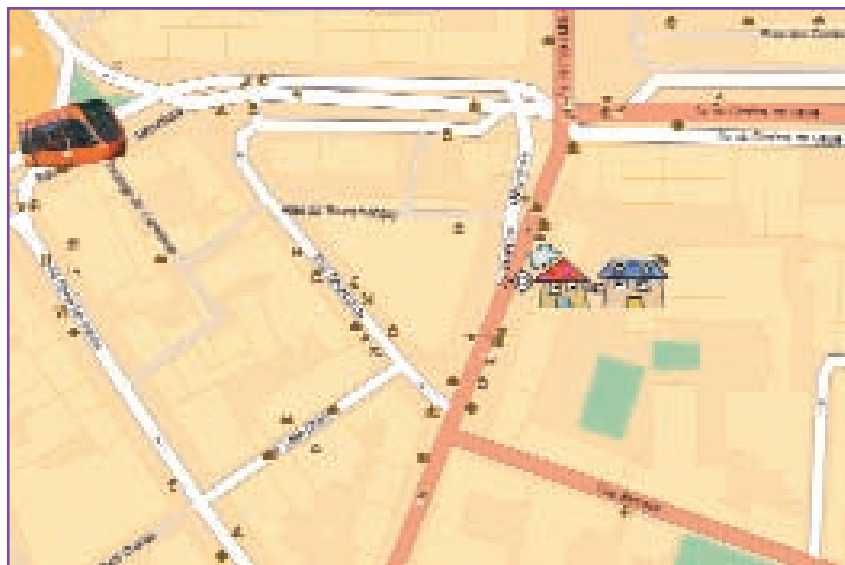
### Charte de Montjoie et Charte de la FENAMEF

Pour plus de renseignements, vous pouvez trouver sur le site de l'Association Montjoie, la "**Charte des valeurs**" et sur le site de la FENAMEF la "**Charte de la médiation familiale**".



## Venir à l'Espace de Médiation et d'Accompagnement Familial

*Tramway* : arrêt République, puis compter 3 à 5 mn à pied pour rejoindre, à pied l'EMAF.



Si vous rencontrez des difficultés pour vous rendre sur le Mans, nous pouvons étudier la possibilité de venir dans une structure locale, au plus proche de chez vous.



## Qui est le médiateur familial ?

En qualité de tiers, neutre, impartial car non engagé dans votre conflit, **le médiateur familial** est une personne diplômée qui ouvre un espace préalable à la prise de distance, facilite une réflexion commune concernant l'élaboration de nouvelles modalités d'échanges, de prises en charge. Le médiateur familial vous accompagne dans des moments d'exacerbation de conflits, pour vous aider à rétablir un dialogue, trouver des solutions mutuellement acceptables en tenant compte de l'intérêt de chaque membre de la famille.

Par sa formation et son expérience, il est le garant du cadre protecteur de la médiation familiale pour les personnes.

Il ne juge pas et ne prend pas parti et garantit la stricte confidentialité des entretiens. A tout moment, le médiateur familial peut interrompre le travail de médiation dès lors qu' il estime que les personnes ne respectent plus l'éthique.

En qualité de tiers, neutre, impartial car non engagé dans votre conflit, **le médiateur familial** est une personne diplômée qui ouvre un espace préalable à la prise de distance, facilite une réflexion commune concernant l'élaboration de nouvelles modalités d'échanges, de prises en charge. Le médiateur familial vous accompagne dans des moments d'exacerbation de conflits, pour vous aider à rétablir un dialogue, trouver des solutions mutuellement acceptables en tenant compte de l'intérêt de chaque membre de la famille.

Par sa formation et son expérience, il est le garant du cadre protecteur de la médiation familiale pour les personnes.

Il ne juge pas et ne prend pas partie et garantit la stricte confidentialité des entretiens.

A tout moment, le médiateur familial peut interrompre le travail de médiation dès lors qu' il estime que les personnes ne respectent plus l'éthique.